

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021. ADOPTION

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli
M Capouillez à M Deau
Mme Pomi à Mme Pouban
M Grémy à Mme Rigaud
M Hélaudais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Pouban.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2021
Publiée le : 16 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° DG21_041 du 7 avril 2021 adoptant le budget primitif du Budget Principal de la Ville pour 2021,

La décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	400 000,00		73 – Impôts et taxes	300 000,00	
	012 – Charges de personnel	-39 602,99		74 – Dotations et participations	40 083,00	
	66 – Charges financières	-20 314,01				
	023 – Virement à la section d'investissement		-1 197 657,41			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 197 657,41			
	Total	340 083,00	0,00	Total	340 083,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	340 083,00		Total de la section de fonctionnement	340 083,00	
Investissement	13 – Subventions d'investissement	19 090,00		13 – Subventions d'investissement	172 477,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	3 000,00		16 – Emprunts et dettes assimilées	-1 203 605,35	
	204 – Subventions d'équipement versées	40 000,00				

21- Immobilisations corporelles	-22 794,61		021 – Virement de la section de fonctionnement		-1 197 657,41
23 – Immobilisations en cours	-1 070 423,74		040 – Opérations d'ordre entre sections		1 197 657,41
041 – Opérations patrimoniales		13 385 863,40	041 – Opérations patrimoniales		13 385 863,40
Total	-1 031 128,35	13 385 863,40	Total	-1 031 128,35	13 385 863,40
Total de la section d'investissement	12 354 735,05		Total de la section d'investissement	12 354 735,05	
Total de la DM n°1	12 694 818,05		Total de la DM n°1	12 694 818,05	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte, telle qu'annexée à la présente délibération, la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 15 décembre 2021
pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

Stéphane Delpeyrat



RAPPORT DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2021

La décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Cette décision intervient en fin d'exercice 2021 et vient ajuster les crédits votés au Budget primitif pour l'exercice 2021.

Elle comprend notamment les crédits nécessaires pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.

Elle ajuste également les crédits de la section d'investissement au plus près des réalisations de l'exercice 2021, particulièrement sur les AP/CP.

Elle permet de réduire le montant des emprunts de l'exercice de -1, 203 M€.

Enfin, elle intègre les écritures d'ordre (en dépenses et en recettes) liées aux refinancements d'emprunts de la Ville avec la CAFFIL (délibérations du 9 novembre 2021). Pour rappel, les écritures d'ordre ne donnent pas lieu à des décaissements. Elles permettent de transcrire comptablement des opérations financières. Les volumes importants de ces écritures expliquent les montants totaux élevés de la décision modificative, notamment en section d'investissement.

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement : + 340 083 €

Concernant le chapitre 011, la forte augmentation des prix de l'électricité et du gaz durant le deuxième semestre, de l'ordre de 25 à 30 %, entraîne une inscription de crédits supplémentaires pour les charges d'électricité et de chauffage de 400 K€.

La prévision des dépenses de personnel à la fin de l'exercice permet de diminuer les crédits du chapitre 012 de -40 K€.

Enfin, grâce au refinancement des emprunts de la Ville avec la CAFFIL, les crédits inscrits pour les dépenses financières sont diminués de -20 K€ (chapitre 66).

Recettes réelles de fonctionnement : + 340 083 €

La décision modificative intègre, au chapitre 73, une recette plus importante de Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation (TADM) à hauteur de + 300 K€ par rapport aux crédits inscrits au BP (1,450 M€). En effet, la Ville a d'ores et déjà perçu 1,750 M€ au titre de cette taxe sur 2021.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a versé une subvention de 30 K€ pour les

charges supportées par la Ville pour le fonctionnement du centre de vaccination (chapitre 74).

Enfin, suite à la notification de la DGF par L'État, les crédits ont été ajustés de +10 083 € sur le chapitre 74. La DGF 2021 s'élève donc à 833 593 €, soit un écrêtement de 135 K€ par rapport à 2020.

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses réelles d'investissement : - 1 031 128,35 €

Cette décision modificative comprend l'ajustement des crédits de paiement pour l'autorisation de programme des travaux de construction du bâtiment en lieu et place de PMF pour -452 K€ (chapitre 23). Ainsi, le montant estimé des dépenses pour cette opération en 2021 est de 4,547 M€.

Elle ajuste également les crédits de paiement pour l'autorisation de programme des travaux de restructuration et d'aménagement des tribunes de Gajac pour -600 K€ (chapitre 23). Ainsi, le montant estimé des dépenses pour cette opération en 2021 est de 200 K€.

Par ailleurs, elle intègre 40 K€ de crédits supplémentaires pour augmenter l'enveloppe dédiée à la surcharge foncière (chapitre 204), suite à la délibération votée par le conseil municipal du 29 septembre 2021 pour le projet de Gajac avec Gironde Habitat, portant le montant de la surcharge foncière à 190 K€ en 2021.

Recettes réelles d'investissement : - 1 031 128,35 €

La décision modificative comprend l'inscription au chapitre 13, de 99 532 € de crédits complémentaires suite à la notification de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique » par l'État pour l'année 2021. Les opérations concernées sont les suivantes :

- remplacement des menuiseries du château de Belfort (subvention de 44 460 € soit 30 % du coût des travaux)
- confort thermique et acoustique et remplacement de l'éclairage par LED de l'école Montaigne (subvention de 28 175 € soit 30 % du coût des travaux)
- étanchéité et isolation des écoles (subvention de 20 000 € soit 30 % du coût des travaux)
- travaux du plan de progrès de la performance énergétique des installations thermiques des bâtiments municipaux (subvention de 6 357 € soit 30 % du coût des travaux).

Elle intègre également une dotation de l'ARS de 6 000 € pour l'achat de matériel par la Ville pour le centre de vaccination (chapitre 13).

Elle comprend aussi une subvention de l'État dans le cadre de l'aide à la relance de la construction durable pour 56 400 € (chapitre 13). Celle-ci a pour objectif de favoriser la sobriété foncière en matière de construction de logements grâce à une utilisation plus efficiente du foncier déjà urbanisé ou ouvert à l'urbanisation. Le dispositif prévoit le versement d'une aide forfaitaire de 100 € pour tout m² de surfaces de logement construit au-delà d'un seuil de densité pour les programmes d'au moins deux logements autorisés à la construction.

La décision modificative est équilibrée par la diminution de -1,203 M€ du recours à l'emprunt



sur 2021 (chapitre 16).

Le montant total des emprunts budgétés en 2021 s'élève à 4,941 M€ (1,941M€ de reports d'emprunts de 2020 et 3 M€ d'emprunts nouveaux)

Ce montant de 3M€ est à rapprocher des 2,592 M€ de remboursement annuel du capital de la dette.

La Ville s'endettera donc de 408 K€ en 2021 pour financer les investissements de l'année.

Concernant les opérations d'ordre (ne donnant pas lieu à décaissement), il est inscrit des crédits pour passer les écritures d'ordre constatant comptablement les refinancements d'emprunts avec la CAFFIL :

- 13,386 M€ de crédits en dépenses d'ordre d'investissement et en recettes d'ordre d'investissement (chapitre 041)

- 1,197 M€ en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre d'investissement (chapitre 040 et 042).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est diminué de ce montant.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_147
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_147-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_147-DE-1-1_0.xml	text/xml	939
Nom original :		
DG21_147.pdf	application/pdf	1346412
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_147-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1346412

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2021 à 11h42min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2021 à 11h42min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2021 à 11h42min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2021 à 11h42min48s	Reçu par le MI le 2021-12-16